

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

PICARDIE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 13 du 13 juillet 2004 - 02 pages

Pomme de Terre

Phénologie

Stade : Floraison à fin floraison.

Mildiou

Situation sanitaire

Aucun cas de mildiou recensé en culture. En revanche, des symptômes bien sporulants sont visibles en jardins particuliers.

Le coin des modèles

La période pluvieuse survenue du 7 au 11 juillet a été propice à de nouvelles contaminations, cela sur l'ensemble des postes climatiques. Ces pluies orageuses ont pu dans la majorité des cas provoquer des lessivages (Cf. tableau).

Les prochaines sorties de taches théoriques sont prévues à partir du 13 juillet.
Le potentiel de sporulation est très variable d'un secteur à un autre.

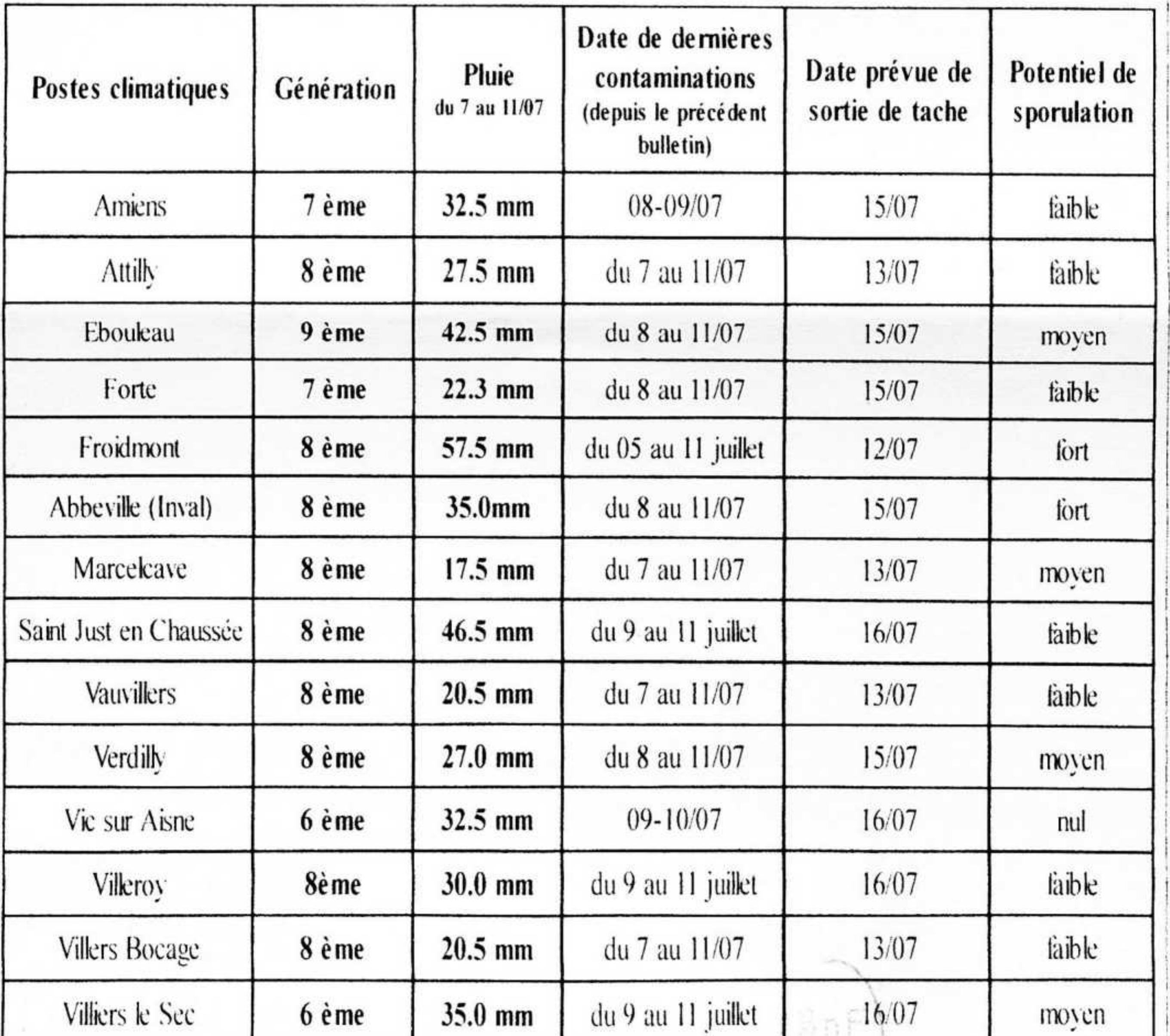
Préconisations

Quel que soit le potentiel de sporulation sur variétés sensibles ou intermédiaires :

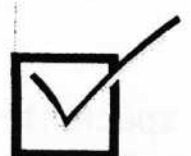
➤ ***Si l'intervention fongicide a été réalisée après les pluies, vendredi ou samedi, le renouvellement du traitement se fera à 7 jours. En raison du nombre important de contaminations enregistrées, on privilégiera un produit ayant une action anti sporulante.***

➤ ***Dans le cas contraire, une intervention avec un produit à action curative s'impose (pénétrant à base de cymoxanil).***
ATTENTION : Un produit à action curative a une persistance d'action totale de 7 jours. Cependant, si vous avez utilisé ce produit pour son effet curatif de 48 heures, il ne vous reste que 4 ou 5 jours d'action

Situation épidémiologique poste par poste du 12 juillet



Postes climatiques	Génération	Pluie du 7 au 11/07	Date de dernières contaminations (depuis le précédent bulletin)	Date prévue de sortie de tache	Potentiel de sporulation
Amiens	7 ème	32.5 mm	08-09/07	15/07	faible
Attilly	8 ème	27.5 mm	du 7 au 11/07	13/07	faible
Ebouleau	9 ème	42.5 mm	du 8 au 11/07	15/07	moyen
Forte	7 ème	22.3 mm	du 8 au 11/07	15/07	faible
Froidmont	8 ème	57.5 mm	du 05 au 11 juillet	12/07	fort
Abbeville (Inval)	8 ème	35.0mm	du 8 au 11/07	15/07	fort
Marcelcave	8 ème	17.5 mm	du 7 au 11/07	13/07	moyen
Saint Just en Chaussée	8 ème	46.5 mm	du 9 au 11 juillet	16/07	faible
Vauvillers	8 ème	20.5 mm	du 7 au 11/07	13/07	faible
Verdilly	8 ème	27.0 mm	du 8 au 11/07	15/07	moyen
Vic sur Aisne	6 ème	32.5 mm	09-10/07	16/07	nul
Villeroy	8ème	30.0 mm	du 9 au 11 juillet	16/07	faible
Villers Bocage	8 ème	20.5 mm	du 7 au 11/07	13/07	faible
Villiers le Sec	6 ème	35.0 mm	du 9 au 11 juillet	16/07	moyen



Retrait d'homologatior des produits Topnebe et Agrizeb.



Mildiou:

Variétés sensibles et intermédiaires :
Selon les cas, emploi d'un produit curatif ou à action anti sporulante.

Variétés résistantes:
renouveler la protection à 7 jours.

Pucerons:
Faible présence. Aucun traitement ne se justifie.

Ministère de l'Agriculture
Service Régional de la Protection des Végétaux

Allée de la Croix Rompue
518, rue St Fuscien
80092 AMIENS
CEDEX 3
Tél : 03.22.33.55.97
Fax : 03.22.33.55.56
E-mail : srpv.draf-picardie@agriculture.gouv.fr
Notre site : www.srpv-picardie.com

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Picardie par délégation (art. L252-1 à L252-5 du Code Rural).

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles d'AMIENS
Directeur gérant : Christophe MARTINET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°1823AD
ISSN n°07576609

Tarif Courrier 59 €
Tarif Fax 59€
Tarif E-mail 57 €

préventive après application.
Au terme de la persistance d'action du produit, on privilégiera une spécialité commerciale ayant une action anti sporulante.

Sur variétés résistantes :

➢ ***Dans les secteurs où le potentiel de sporulation est faible ou moyen, effectuez un renouvellement avec un dithiocarbamate à 7 jours ou après lessivage.***

➢ ***Dans les secteurs où le potentiel de sporulation est fort, privilégiez un produit à action anti sporulante.***

Pucerons

En culture

Quel que soit le type de comptage (cuvettes jaunes ou sur feuillage), la présence de pucerons est faible.

Préconisations

Pas de traitement aphicide cette semaine.

RETRAIT D'HOMOLOGATION

Deux spécialités ont eu un retrait d'homologation le 9 juin 2004. Il s'agit de :

- ✓ **Agrizeb : n° d'autorisation de vente 9100219 (homologué jusqu'au 9 juin 2004 sur tavelure du pommier, mildiou, excoriose, black rot de la vigne, septoriose du blé, mildiou de la pomme de terre, anthracnose du pois).**
- ✓ **Topnebe : n° d'autorisation de vente 7900390 (homologué jusqu'au 9 juin 2004 sur tavelure du pommier, mildiou, excoriose, black rot de la vigne, septoriose du blé, mildiou de la pomme de terre, anthracnose du pois).**

Ces deux spécialités ne peuvent plus être utilisées.

Conseils pour éviter tout problème en cas de contrôle :

Les stocker et bien les identifier dans le local de stockage avec une affiche bien visible " produits non homologués, ne pas utiliser, à faire détruire " et les éliminer à la prochaine opération de récupération PPNU (Produit Phytosanitaire Non Utilisable).